



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2023

Conseillers en exercice : 45

Votants : 33

Convocation du Conseil municipal :
le 08/12/2023

Publication :
le 20/12/2023

Délibération n° D-2023-435

SEMIE - Autorisation de la modification du capital social

Président :

Monsieur Dominique SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Yvonne VACKER, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Mélina TACHE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Lydia ZANATTA

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Hervé GERARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI

Excusés :

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Monsieur Baptiste DAVID, Madame Cathy GIRARDIN.

Direction des Finances**SEMIE - Autorisation de la modification du capital social**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement ses articles 1524-1 et suivants ;

Vu l'article 225-1 et suivants du Code du commerce ;

Le capital social de la SEMIE s'élève actuellement à 2 372 265 euros pour 67 779 actions (soit un prix de 35 euros par action).

A ce jour, la Ville est actionnaire de la SEMIE à hauteur de 50,10 % du capital.

La Société DEXIA Crédit Local, a fait part de son souhait de se désengager du capital social de la SEMIE. En effet, Le groupe DEXIA fait l'objet d'un plan de résolution ordonnée, approuvé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012. Dans ce contexte, le groupe DEXIA cède ses participations dans les sociétés locales. Ainsi DEXIA Crédit Local envisage de céder les 648 actions qu'elle détient dans la SEMIE à la Ville de Niort à leur valeur nominale, soit pour le prix de 22 680 euros.

Conformément à l'article 14 des statuts de la SEMIE, cette cession est soumise à l'agrément du Conseil d'Administration de la SEMIE dans les conditions de l'article L228-24 du code du commerce.

Cette cession d'action entrainera une modification de la composition du capital au sens de l'article L1524-1 du Code général des collectivités territoriales. Par conséquent, sous peine de nullité, l'accord préalable de l'assemblée délibérante des actionnaires publics de la SEM est requis.

A l'issue du rachat d'action, le capital de la société composé de 67 779 actions, sera détenu comme suit dans l'ordre décroissant :

	Nombre d'actions	% du capital
ACTIONNAIRES PUBLICS	40 500	59,75%
Ville de Niort	34 600	51,05%
Communauté d'Agglomération du Niortais	5 900	8,70%
ACTIONNAIRES PRIVES	27 279	40,25%
Caisse des Dépôts et Consignations	5 324	7,85%
Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes	4 672	6,89%
MACIF Participations	3 470	5,12%
Action Logement Immobilier	2 778	4,10%
MAIF Investissement Social et Solidaire	2 538	3,74%
MAAF	2 426	3,58%
Caisse Fédérale Crédit Mutuel Océan	1 854	2,74%
GROUPAMA Centre Atlantique	1 850	2,73%
Banque Populaire Centre Atlantique	1 360	2,01%
Chambre du Commerce et de l'Industrie	544	0,80%
Centre LECLERC	463	0,68%
TOTAL	67 779	100 %

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le projet de modification capital social selon les modalités indiquées ci-dessus ;

- autoriser ses représentants au Conseil d'Administration de la SEMIE à voter en faveur de la cession d'action concrétisant cette modification de la composition du capital social de la SEMIE, et les doter de tous pouvoirs à cet effet.

Mesdames Anne-Lydie LARRIBAU, Véronique ROUILLE-SURAUULT, et Messieurs Jérôme BALOGE, François GUYON, Elmano MARTINS ayant donné pouvoir à Florent SIMMONET, Thibault HEBRARD, Romain DUPEYROU, n'ayant pas pris part à la délibération.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	7
Excusé :	5

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lydia ZANATTA

Dominique SIX

La Défense, le 17 octobre 2023

Monsieur Jérôme Baloge
Président de la SEMIE de Niort
10 rue Victor Schœlcher
79000 NIORT

A l'attention de Madame Sophie CANON

Recommandé avec AR

Objet : Cession de la participation en capital de Dexia Crédit Local dans la SEMIE NIORT

Monsieur le Président,

Le groupe Dexia fait l'objet d'un plan de résolution ordonnée approuvé par la Commission Européenne le 28 décembre 2012. Dans ce contexte, nous sommes amenés à céder l'ensemble de nos participations dans des sociétés locales.

C'est dans ce cadre que nous souhaitons engager une procédure de cession de la totalité des actions que nous détenons dans la société SEMIE de Niort.

Faisant suite à nos échanges, Dexia Crédit Local envisage de céder ses 648 actions à la Ville de Niort à leur valeur nominale, soit pour le prix de 22 680 euros.

Conformément à l'article 14 des statuts de la SEMIE, nous vous saurions gré de soumettre cette cession à l'agrément du Conseil d'Administration dans les conditions de l'article L228-24 du code du commerce.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Vincent Plais
Directeur Secteur Public



Emmanuelle Vauléon-Blot
Directeur Adjoint Secteur Public